Le préavis en CDI

Description

Le préavis en CDI est la période pendant laquelle le salarié doit continuer de travailler entre la notification du licenciement et la fin de contrat.

Que la rupture du CDI soit à l'initiative de l'employeur ou du salarié, un délai de préavis doit être exécuté.

Dans certains cas exceptionnels, le salarié peut être dispensé d'effectuer un préavis.

Télécharger notre guide sur le préavis en CDIModèle de lettre de démission CDI

Qu'est-ce que le préavis en CDI ?

Dans le cadre de la démission ou du licenciement d'un salarié en contrat de travail à durée indéterminée (CDI), la rupture de la relation de travail n'est pas immédiate.

En effet, le salarié doit respecter une période de préavis du CDI pendant laquelle il **continue de travailler normalement**. Le salarié perçoit donc sa rémunération habituelle.

Le délai de préavis commence à courir soit, **dès la notification du licenciement** au salarié, s'il s'agit d'une rupture à l'initiative de l'employeur soit, dès la réception de la lettre de démission du CDI, s'il s'agit d'une rupture à l'initiative du salarié.

La convention ou l'accord collectif peut prévoir des heures pendant le préavis **permettant au salarié de rechercher un emploi**.

Zoom : Vous pouvez rédiger votre contrat de travail avec l'aide de LegalPlace ! Pour ce faire, il vous suffit de compléter l'un des modèles de contrat proposés en fonction de la nature du contrat envisagé. Votre document est prêt en quelques minutes et conforme aux dispositions en vigueur. Vous n'avez plus qu'à le télécharger, puis à l'imprimer.

Quelle est la durée du préavis en CDI ?

La durée du préavis en CDI dépend de l'ancienneté du salarié et de la rupture du

© 2023 LEGALPLACE SAS

contrat de travail. En effet, il faut distinguer la durée du préavis de démission de celle du préavis de licenciement.

Le préavis de démission

Dans le cadre de la démission, le salarié qui démissionne ne peut pas quitter immédiatement son emploi. En effet, il doit respecter un délai de préavis qui varie **selon son ancienneté dans l'entreprise et sa profession**.

La durée du préavis d'un CDI commence à courir dès la réception de la lettre de démission par l'employeur.

En général, la durée du préavis est fixée soit par soit par la convention ou l'accord collectif, soit par les usages, soit par le droit local (Alsace-Moselle).

Toutefois, une durée spécifique est prévue pour certaines professions telles que **les journalistes et les VRP**.

Profession	Ancienneté du salarié	Durée du préavis
Journaliste	3 ans ou moins	1 mois
	Plus de 3 ans	2 mois
VRP	1 an ou moins	1 mois
	Entre 1 et 2 ans	2 mois
	Plus de 2 ans	3 mois

À noter : La durée du préavis d'un salarié à temps partiel est la même que celle d'un salarié à temps plein.

Le préavis de licenciement

Qu'il s'agisse d'un licenciement pour motif personnel ou pour motif économique, le salarié doit effectuer un préavis.

Selon l'ancienneté du salarié, la durée de son préavis en cas de licenciement peut être fixée par la loi, la convention ou l'accord collectif, le contrat de travail ou les usages pratiqués dans la profession.

© 2023 LEGALPLACE SAS

En effet, pour les salariés ayant une **ancienneté inférieure à 6 mois**, la durée du préavis est prévue soit par la convention ou l'accord collectif soit par le contrat de travail ou les usages pratiqués dans la profession.

Alors que pour les salariés ayant une **ancienneté supérieure à 6 mois**, la durée du préavis est fixée par la loi.

Ainsi, les salariés ayant une ancienneté entre 6 mois et 2 ans doivent effectuer un **préavis de 1 mois**. Les salariés dont l'ancienneté est supérieure à 2 ans doivent effectuer un **préavis de 2 mois**.

Ancienneté du salarié	Durée du préavis
Moins de 6 mois	Fixée par la convention collective, l'accord collectif ou le contrat de travail
Entre 6 mois et 2 ans	1 mois (sauf dispositions plus favorables)
2 ans et plus	2 mois (sauf dispositions plus favorables)

Bon à savoir : La durée du préavis de licenciement d'un travailleur handicapé doit correspondre au double de la durée fixée pour les autres salariés, dans une limite de 3 mois.

En cas de licenciement, le délai de préavis court **au jour de la première présentation de la lettre** recommandée notifiant le licenciement au salarié. Ce délai commence à courir même lorsque le salarié n'a pas récupéré ledit courrier.

Attention : Les salariés d'Alsace-Moselle sont soumis à des dispositions particulières en termes de préavis.

Le préavis en cas de départ à la retraite

La durée du préavis en cas de départ du salarié à la retraite est la même que celle pour le licenciement.

En effet, le délai de préavis **diffère selon l'ancienneté du salarié**. Ainsi, en cas de départ à la retraite, la durée du préavis est :

- Déterminée par la convention ou l'accord collectif, le contrat de travail ou les usages lorsque l'ancienneté est inférieure à 6 mois ;
- De 1 mois lorsque l'ancienneté est entre 6 mois et 2 ans ;
- De 2 mois pour les salariés dont l'ancienneté est supérieure à 6 mois.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Bon à savoir : Lorsque le contrat prend fin, l'employeur a l'obligation de remettre au salarié les documents de fin de CDI tels que le certificat de travail, le reçu pour solde de tout compte ainsi que l'attestation France travail (anciennement pôle emploi).

Dans quels cas le salarié peut-il être dispensé de préavis ?

Dans certains cas exceptionnels, le salarié peut effectuer une démission sans préavis, que ce soit dans le cadre d'une démission ou d'un licenciement.

Cas de dispense de préavis de démission

La loi prévoit **2 cas de dispense de préavis** en cas de démission :

- Démission pendant la grossesse ou pour élever un enfant ;
- Démission pour création d'entreprise.

Cas de dispense de préavis de licenciement

Dans le cadre d'un licenciement, le salarié n'effectue pas de préavis en cas de :

- Licenciement pour faute grave ou faute lourde ;
- Licenciement pour inaptitude ;
- Dispense du préavis par l'employeur ;
- Force majeure.

En outre, le salarié est dispensé de préavis en cas d'**exécution impossible du contrat de travail**.

Dans tous les cas, la dispense de préavis peut également **être à l'initiative du salarié ou de l'employeur**.

Le salarié peut en **faire la demande auprès de l'employeur**, toutefois, ce dernier n'est pas obligé d'accepter.

Lorsque l'employeur accepte la demande du salarié, le contrat de travail prend fin à la date convenue.

© 2023 LEGALPLACE SAS

En revanche, si l'employeur refuse la demande de préavis, le salarié qui n'exécutepas le préavis doit **verser une indemnité à l'employeur**.

A noter : Le préavis peut également être reporté ou suspendu en cas d'accord entre le salarié et l'employeur, de prise de congés payés fixés avant la notification de rupture du contrat de travail, d'arrêt de travail, ou de dispositions conventionnelles le prévoyant.

Quelles indemnités en cas de démission d'un CDI ?

En cas de démission, le salarié a droit à une **indemnité compensatrice de congés payés** lorsqu'il n'a pas pu prendre la totalité de ses congés avant la rupture du contrat de travail.

Concernant les **allocations chômage**, le salarié qui démissionne ne peut pas, en principe, en bénéficier sauf dans certains cas particuliers. En effet, le salarié a droit aux allocations chômage notamment en cas de :

- Démission légitime (démission pour suivre son conjoint, déménagement en cas de mariage ou Pacs, échec dans la création ou reprise d'une entreprise, etc.) ;
- Démission pour reconversion professionnelle ;
- Démission en cours d'indemnisation.

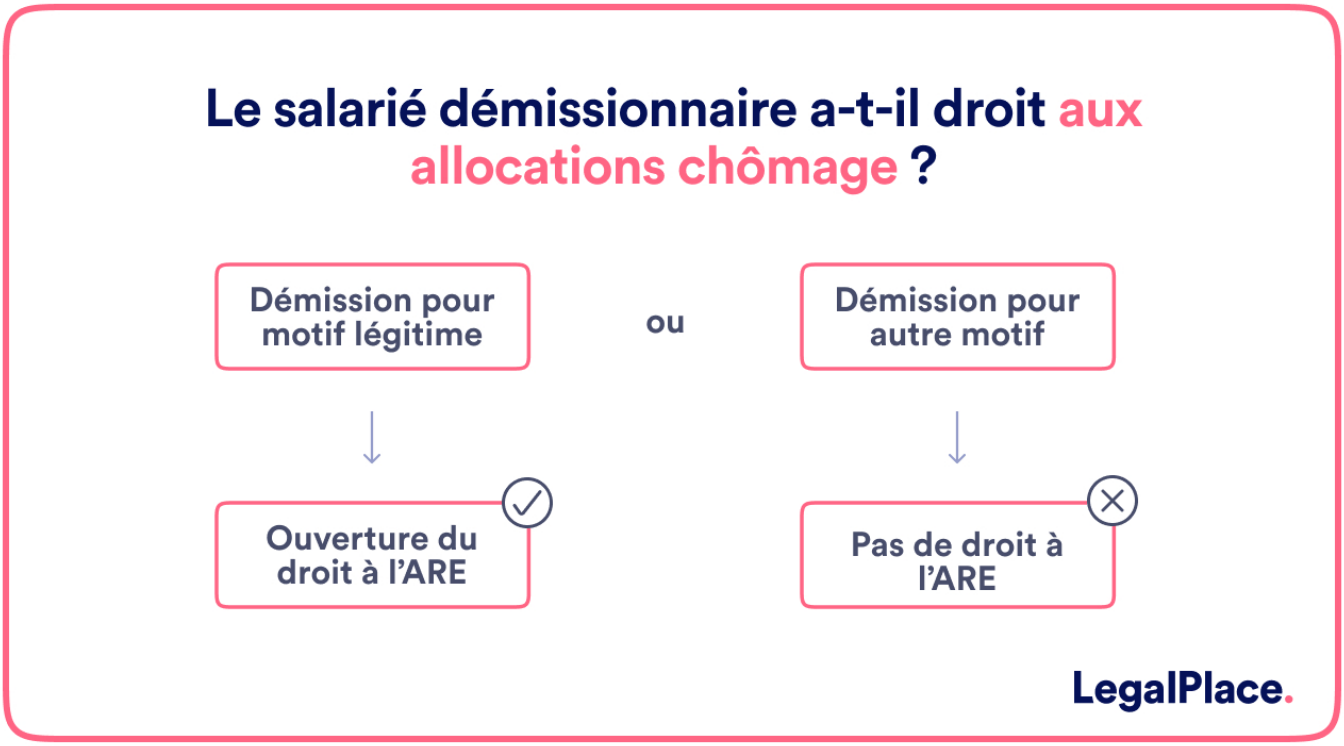

© 2023 LEGALPLACE SAS

Par ailleurs, le salarié peut bénéficier d’une **indemnité compensatrice de préavis** si l’employeur décide de dispenser le salarié démissionnaire d’effectuer le préavis.

FAQ

Comment rompre un CDI avec préavis ?

Lorsque le salarié en CDI décide de démissionner, il doit respecter le délai de préavis auquel il est soumis. Il peut alors notifier son employeur de sa volonté de rompre le contrat (par lettre recommandée avec accusé de réception). Il devra tenir compte du préavis pour le calcul de la date de fin de son contrat. Si la rupture du contrat est de l'initiative de l'employeur, ce dernier doit respecter les règles de licenciement.

Comment rompre un CDI sans préavis ?

Le salarié peut demander à l'employeur de quitter son emploi sans préavis. Toutefois, l'employeur n'est pas obligé de l'accepter. Par ailleurs, l'employeur a également la faculté de dispenser le salarié de sa propre initiative.

Comment connaître la durée de son préavis ?

Le préavis est calculé en jours calendaires. Il est possible de calculer la date de fin de son contrat en se renseignant sur le délai de préavis applicable dans l'entreprise concernée. Il existe notamment un simulateur de calcul de préavis disponible sur le site du service public.

© 2023 LEGALPLACE SAS